

### ***1.1 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Adoption de l'intelligence artificielle (IA) au niveau des fédérations sportives»***

**M. Vincent Maillen (MR).** – L'intelligence artificielle (IA) s'impose progressivement dans de nombreux secteurs de notre société et le milieu sportif n'y échappe pas. Aujourd'hui, l'IA est déjà utilisée pour l'analyse des performances, la prévention des blessures, l'optimisation des entraînements ou encore l'arbitrage assisté. Ces outils représentent un potentiel important, pour le sport tant de haut niveau qu'amateur. Toutefois, cette évolution soulève également des questions essentielles: l'accessibilité de ces technologies pour les clubs locaux, la fracture numérique entre les grandes structures et les plus petites associations, la protection des données personnelles des sportifs, en particulier des jeunes, ou encore l'encadrement éthique de l'usage de ces outils.

Madame la Ministre, quelle est aujourd'hui la vision du gouvernement sur l'intégration de l'IA dans le secteur sportif? Des projets pilotes ou des partenariats sont-ils envisagés, ou déjà en cours, pour accompagner les fédérations et les clubs dans cette transition numérique? Comment le gouvernement entend-il garantir que l'adoption de l'IA se fasse de manière équitable, encadrée et respectueuse des données personnelles, tout en restant accessible au sport amateur et local?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Aujourd'hui, l'IA permet d'accélérer et d'optimiser les activités dans différents domaines liés au sport: optimisation des entraînements, prévention des blessures, analyses des données de matchs, recrutement, administration et gestion des infrastructures. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend encourager le développement de l'IA en créant des passerelles entre les universités, les talents et les entreprises de pointe de notre territoire. Il s'agit d'un modèle vertueux de coopération entre universités et fleurons industriels locaux, porteur de retombées tant en matière de formation que de développement technologique et économique.

À titre d'exemple, l'Université de Liège (ULiège) et l'entreprise EVS, acteur international de premier plan dans le domaine des technologies de production vidéo en direct, ont récemment officialisé la création d'une chaire académique

innovante, *Computer Vision and Data Analysis for Sports Understanding*. Portée par le professeur Anthony Cioppa, spécialiste reconnu en vision par ordinateur et analyse de données appliquées au sport, cette chaire constitue un partenariat exemplaire entre le monde académique et le secteur industriel. Elle vise à développer des modèles d'IA à même de comprendre en temps réel des contenus sportifs complexes dans une perspective mêlant traitement d'images, analyse de données, apprentissage multimodal et IA générative. Cette chaire sera un vecteur d'attractivité académique, tant pour les jeunes chercheurs que pour les partenariats scientifiques internationaux.

Au-delà de la haute performance et du sport professionnel, les applications de l'IA dans le sport amateur sont également prometteuses: automatisation de l'analyse vidéo pour la formation des jeunes, aide à l'entraînement individualisé, prévention des blessures par l'analyse des mouvements ou encore production de contenus audiovisuels, accessibles aux petits clubs souvent dépourvus de moyens techniques. En compétition, comme à l'entraînement, l'IA peut devenir un levier d'accessibilité, de pédagogie et d'équité sportive. Même au niveau individuel, l'IA appliquée dans une pratique régulière du sport pourra constituer un atout. Toutefois, il conviendra d'être attentif à ses évolutions pour anticiper toute dérive qui écarterait notamment l'expertise médicale et technique des professionnels, qui restent bien entendu indispensables.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas d'une photographie complète de l'utilisation de l'IA par nos fédérations, clubs et centres sportifs locaux. Enfin, l'Association des établissements sportifs (AES) proposera aux opérateurs du secteur sportif, dès février 2026, des modules de formation à l'IA pour intégrer ce nouvel outil dans la gestion administrative, sportive ou de communication des clubs ou des fédérations.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Je me réjouis de la création de cette passerelle. J'espère que cela profitera au sport amateur au vu la qualité des intervenants et qu'elle sera accessible tant financièrement qu'en matière d'informations et de données. C'est une bonne nouvelle.

### ***1.2 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Apprentissage des premiers secours dans nos clubs de sport»***

**M. Charles Gardier (MR).** – La présence d'un défibrillateur est obligatoire dans toute infrastructure sportive reconnue, y compris en extérieur. Cet équipement est une avancée qui sauve des vies. Un problème se pose pourtant dans nos clubs sportifs où peu de personnes semblent formées à son utilisation, d'autant que les clubs travaillent avec de nombreux bénévoles, ce qui implique une forte rotation parmi les personnes concernées.

Une telle formation permettrait d'acquérir les bons réflexes lorsqu'une intervention est nécessaire dans un club sportif. Il semble par ailleurs intéressant de

jumeler cette formation avec les bons réflexes à avoir lors d'une situation de crise. Madame la Ministre, serait-il envisageable de former les sportifs eux-mêmes à l'utilisation d'un défibrillateur? Cela permettrait de former un plus grand nombre de personnes, de créer une dynamique d'équipe, mais aussi de sensibiliser les jeunes.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l'Administration générale du sport (AGS) joue depuis plusieurs années un rôle précurseur dans la prévention, en liant l'octroi de subventions à des exigences concrètes, comme la présence d'un défibrillateur externe automatisé (DEA). Le cadre réglementaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est d'ailleurs très clair à ce sujet: le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française impose aux cercles sportifs de s'équiper et de veiller à la formation et à l'information de leurs membres.

Depuis 2021, près de 15 000 personnes ont été formées aux gestes qui sauvent par l'Association des établissements sportifs (AES) et par la Ligue francophone belge de sauvetage (LFBS). Par ailleurs, la formation aux premiers soins constitue déjà un module obligatoire de huit heures pour tous les futurs cadres, initiateurs et éducateurs. L'originalité de la solution proposée, qui rejoint votre suggestion, réside dans le dépassement du cadre strict des dirigeants ou des secouristes désignés, afin d'impliquer les sportifs eux-mêmes, dès le plus jeune âge.

Plusieurs initiatives novatrices illustrent une telle volonté de diffuser largement la connaissance des gestes qui peuvent sauver des vies. À titre d'exemples, le programme «Helpi», mené par l'AES, est un dispositif original destiné aux enfants de 9 à 12 ans, en milieu scolaire ou en club, pour les familiariser très tôt à l'usage des défibrillateurs. Le brevet «Oser sauver», nouvelle initiative de la LFBS, vise à transmettre les premiers gestes de secours en seulement trois heures à des jeunes dès l'âge de 12 ou 13 ans. L'AES a également mis en ligne un site internet reprenant une large documentation sur les DEA et les gestes qui sauvent, ainsi que des affiches, des dépliants et des supports de signalétique mis à la disposition des clubs.

La formation des équipes adultes, qui concernent les pratiquants eux-mêmes, constitue une piste particulièrement pertinente. Une telle approche transforme le sportif de simple pratiquant en acteur de la sécurité vis-à-vis de ses pairs, renforçant ainsi la cohésion d'équipe et créant une véritable culture de la responsabilité collective. En ouvrant les formations à l'ensemble des membres – qu'ils soient parents, bénévoles ou sportifs actifs – les chances d'une intervention immédiate sont multipliées à un moment où chaque seconde compte.

### ***1.3 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Avenir du Country Hall et des infrastructures qui l'entourent sur le site du Bois Saint-Jean»***

**Mme Sabine Roberty (PS).** – En novembre dernier, Madame la Ministre, nous avons discuté de l’avenir du Country Hall, un dossier que je suis de près depuis plusieurs mois. Je vous avais également adressé plusieurs questions écrites, restées malheureusement sans réponse jusqu’à la fin de la semaine passée, raison pour laquelle elles figurent à l’ordre du jour de la présente réunion. J’ai certes reçu des réponses à ces questions écrites, mais pas à toutes les interrogations: je compte en effet un taux de réponse de 30 % aux douze sous-questions. Ce n’est pas suffisant! Je continuerai donc à vous interroger.

Je vous préviens d’ailleurs déjà que je compte bien déposer chaque question séparément. De la sorte, j’aurai peut-être des réponses à toutes mes questions. Néanmoins, je souhaite aujourd’hui faire un suivi spécifique sur la mission qui avait été confiée à l’agence immobilière et qui s’est achevée le 30 octobre 2025. Lors de la réunion du 4 novembre dernier de notre commission, vous m’avez indiqué qu’il était prématuré de commenter les offres. Je le comprends parfaitement.

Plusieurs mois après, j’imagine que vous aurez des réponses à me fournir. Par ailleurs, la presse a récemment publié une interview du bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, qui indiquait ne pas avoir encore été consulté sur ce dossier précis. Entre-temps, le rapport de prospection de l’agence immobilière a été transmis à la Direction générale des infrastructures (DGI) et peut-être au gouvernement. Confirmez-vous cette information? Si vous avez reçu ce rapport, quelles en sont les principales conclusions, notamment quant au nombre et à la nature des offres reçues? Quelles suites le gouvernement entend-il donner à cette mission immobilière?

La mise en vente demeure-t-elle la seule option envisagée ou d’autres scénarios – location, concession, reconversion sportive ou culturelle du Country Hall – pourraient-ils constituer autant de pistes ouvertes? Une concertation formelle avec la ville de Liège est-elle désormais prévue afin d’assurer une bonne coordination – je la conçois comme indispensable – entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autorités locales de la ville de Liège, mais aussi de la ville de Seraing située en zone limitrophe du Country Hall? Dans un tel périmètre, il ne me semble ni saugrenu ni inutile de rencontrer les autorités communales sérésiennes.

D’ailleurs, dans l’article de presse que j’ai déjà cité, le bourgmestre Willy Demeyer vous tendait la perche à cet égard. Plusieurs autres articles de presse attestent de l’occupation du Country Hall; il y en avait encore un dans la presse de ce matin. Par conséquent, sur la base de quel accord – donné par qui et à quelles conditions –, le RSW Liège Basket est-il autorisé à occuper la grande salle du Country Hall pour les entraînements, les rencontres et matchs de ses différentes équipes?

Puisque l’occupation de cette salle est manifestement avérée, pouvez-vous me donner des garanties quant au domaine des assurances? Cela fait partie de mes

interrogations restées sans réponse. Aujourd'hui, je veux avoir une réponse, surtout au vu de l'événement tragique qui s'est déroulé très récemment à Crans-Montana en Suisse. Je dois avoir ces apaisements à propos des assurances, pour que joueurs, entraîneurs et public puissent fréquenter le Country Hall en toute sécurité.

Je vous aurai prévenue, mais j'insiste sur ce point: je redéposerai une à une les interrogations que j'ai formulées dans les questions écrites auxquelles je n'ai pas reçu de réponse.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, la mission de prospection est clôturée. Son objectif n'était pas de conclure une vente sur la base d'offres détaillées, mais bien de sonder l'intérêt que présente le site pour un éventail élargi d'investisseurs potentiels, en ciblant des activités – sports, loisirs ou événementiel – compatibles avec la situation du site.

Cette prospection met en lumière que le site suscite un intérêt sur le marché immobilier. Trois nouveaux investisseurs ont manifesté leur intérêt et se sont déclarés prêts à étudier une offre détaillée en cas de mise en vente. La prospection met en évidence que d'autres opérateurs seraient susceptibles de se porter candidats acquéreurs.

Au vu de ce constat, la mise en vente demeure une option envisagée par le gouvernement. La ville de Liège n'est actuellement pas partie prenante de l'exploitation du site. Il appartiendra toutefois au futur exploitant d'entrer en contact avec la ville de Liège pour la bonne mise en œuvre de son projet, notamment pour les demandes de permis d'urbanisme et d'environnement ainsi que pour les aspects liés à la police, la mobilité et la gestion de déchets.

L'occupation et la gestion quotidienne du Country Hall relève du liquidateur de la Société de gestion du Bois Saint-Jean (SGBSJ). Je lui ai confirmé par courrier qu'aucune activité ne devait être organisée sur le site du Country Hall précédemment couvert par le permis d'environnement expiré.

Enfin, j'ai répondu en retard à vos différentes questions écrites. Vous devriez les avoir reçues entre-temps, je peux vous donner la copie papier si vous le souhaitez.

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – J'entends que trois sociétés ont manifesté de l'intérêt pour un rachat. Ils se tiennent prêts à étudier les dossiers et à prendre contact avec les autorités liégeoises. C'est une bonne idée! Il reste à savoir combien de temps cela prendra. Cela fait cinq ans que cela dure et vous n'avez de cesse de dire que c'est un gouffre financier. Mais vous auriez pu agir bien plus tôt.

Il est important qu'un dialogue ait lieu avec le bourgmestre et les représentants de la ville de Liège. Aucun accord n'a encore été donné pour le permis

d'environnement pour le site du Country Hall, en l'absence d'informations sur ce qui serait organisé par la suite. J'imagine que les choses vont bientôt se concrétiser.

Vous m'avez bien répondu que vous avez contacté la société de liquidation et que plus aucune activité ne peut être organisée dans la salle. Mais il suffit de lire la presse pour savoir que le RSW Liège Basket a encore joué ce week-end. En matière d'assurance, il faut vraiment être vigilant et rassurer tout le monde.

Je continuerai à suivre ce dossier. Pour ce qui est des questions écrites restées sans réponse, je vous les adresserai de nouveau prochainement.

*(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)*

#### **1.4 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Fair Play Panathlon Awards 2024-2025 à Soignies»**

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – Le sport est un lieu essentiel d'éducation et de cohésion sociale. Pour Les Engagés, il doit avant tout rester un espace où l'on apprend le respect de l'autre, la responsabilité, le sens des règles et l'exemplarité. Cela concerne en particulier les jeunes.

Dans ce contexte, je souhaite attirer votre attention sur le travail mené par le Panathlon Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement sur les *Fair Play Panathlon Awards*, dont la douzième édition s'est tenue le 10 décembre dernier à Soignies, en collaboration avec la ville. Cette initiative, organisée depuis 2010, met en lumière des gestes et des projets qui incarnent concrètement le fair-play dans le sport, mais aussi dans les milieux éducatif et citoyen. Les lauréats de cette édition – qu'il s'agisse d'un très jeune sportif récompensé pour son honnêteté, de supporters salués pour leur attitude respectueuse ou encore d'un club engagé dans la sensibilisation des parents – montrent que les valeurs du sport concernent l'ensemble de l'écosystème sportif: athlètes, encadrants, parents et public.

Madame la Ministre, quelle reconnaissance et quelle place le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-il accorder au Panathlon Wallonie-Bruxelles et à ses actions en faveur de l'éthique sportive?

Comment ces initiatives peuvent-elles s'inscrire de manière cohérente dans la vision globale de la Fédération concernant les valeurs du sport?

Les initiatives récompensées soulignent le rôle central que jouent les parents et les supporters pour créer un climat convivial autour des terrains, en particulier lors de la pratique sportive des jeunes. Quelles démarches la Fédération entreprend-elle aujourd'hui, notamment en collaboration avec les clubs et les fédérations sportives, pour diffuser les bonnes pratiques et prévenir les comportements inappropriés? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle communiquer et valoriser davantage les comportements exemplaires, tels ceux mis à l'honneur par les *Fair Play Panathlon Awards 2024-2025*, notamment à travers sa

communication institutionnelle, la formation des encadrants et la pratique du sport à l'école?

Enfin, l'ancrage local de l'édition sonégienne montre combien l'implication des communes est précieuse. La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle d'encourager la diffusion de ce type d'initiatives dans d'autres territoires, notamment à travers le partage d'expériences et de bonnes pratiques avec les pouvoirs locaux?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, votre question met en lumière une thématique qui me tient particulièrement à cœur. Comme vous, je considère que le sport est un levier essentiel d'éducation, de cohésion sociale et de transmission de valeurs, tout particulièrement pour notre jeunesse. Les *Fair Play Panathlon Awards*, dont la douzième édition s'est tenue récemment à Soignies, illustrent parfaitement la volonté de valoriser l'honnêteté, le respect et l'exemplarité au sein de l'ensemble de l'écosystème sportif, qu'il s'agisse des athlètes, des encadrants ou des supporters.

Concernant la reconnaissance et la place du Panathlon Wallonie-Bruxelles, l'Administration générale du sport (AGS) en est un partenaire historique, notamment sur le plan financier, et le Panathlon Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans un véritable projet de société. Le rôle de mon administration est d'accompagner et d'amplifier ces initiatives pour lutter contre les incivilités et les discriminations sans toutefois se substituer au travail de terrain mené par les associations.

Enfin, je rejoins votre analyse sur l'importance de l'ancrage local. Le fait que près de 80 communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient déjà affiliées au Panathlon Wallonie-Bruxelles démontre l'intérêt de telles démarches de proximité. L'implication de villes comme Soignies, que nous souhaitons évidemment encourager, constitue une réelle plus-value pour renforcer les interactions entre les clubs, les écoles et les pouvoirs locaux. L'objectif final est d'augmenter l'impact concret de ces actions pour le bien-être de chaque pratiquant.

**M. Christophe Bastin (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, votre réponse confirme l'attention que vous portez aux valeurs éducatives et citoyennes du sport, ainsi qu'au travail du Panathlon Wallonie-Bruxelles. Je salue votre ouverture à intégrer davantage cette initiative dans une politique globale des valeurs du sport, incluant la formation des encadrants des dispositifs en milieu scolaire ou la communication institutionnelle. L'objectif est aussi de mieux valoriser les comportements exemplaires pour en faire des repères positifs, notamment dans un contexte où, comme vous l'avez dit, les incivilités et les tensions restent trop fréquentes dans le sport amateur.

La reconnaissance du rôle des parents et des supporters est particulièrement importante. À cet égard, vous voulez renforcer les outils de sensibilisation destinés

aux clubs et aux fédérations sportives. Il est vrai que l'édition locale de Soignies a montré la puissance du relais communal dans ce type d'événement. Nous soutenons l'idée d'encourager la diffusion territoriale de ces bonnes pratiques, notamment grâce à des partenariats avec les pouvoirs locaux. Cette démarche incarne bien ce que défendent Les Engagés: un sport formateur, inclusif, responsable et ancré dans la société, au service d'un véritable projet éducatif collectif.

*(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)*

### **1.5 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Extension des flexi-jobs et adaptation des statuts pour l'encadrement du sport amateur»**

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Le sport amateur repose sur un engagement considérable de personnes qui assurent l'encadrement des activités, souvent en soirée ou le week-end, avec des rythmes irréguliers et des besoins variables au fil de la saison sportive. Ces réalités posent depuis longtemps la question de l'adéquation des statuts existants avec le fonctionnement concret des clubs et des centres sportifs. Dans ce contexte, l'annonce récente du gouvernement fédéral concernant l'extension des flexi-jobs à l'ensemble des secteurs mérite d'être examinée avec attention pour ce qu'elle peut représenter comme outil complémentaire, notamment pour satisfaire des besoins ponctuels et légalement encadrés dans le sport amateur.

Madame la Ministre, nous avons déjà abordé à plusieurs reprises la nécessité de simplifier et de rendre plus accessibles les cadres statutaires, tant pour les bénévoles que pour certaines fonctions d'encadrement sportif. Ce débat est d'autant plus important que vous avez souvent rappelé votre attachement au sport amateur et à sa réalité de terrain.

Comment analysez-vous l'impact potentiel de cette extension des flexi-jobs au secteur du sport amateur, compte tenu de ses spécificités organisationnelles? Dans quelles limites et sous quelles conditions ce type de dispositif pourrait-il constituer une réponse adaptée à des besoins ponctuels, sans remettre en cause l'emploi stable ni l'engagement bénévole qui restent essentiels au fonctionnement des clubs?

Cette évolution peut-elle nourrir la réflexion de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des statuts plus simples, lisibles et sécurisants pour les personnes actives dans l'encadrement sportif? Enfin, comment entendez-vous assurer le suivi de ce dossier, en lien avec les acteurs de terrain et les autres niveaux de pouvoir, afin que les clubs disposent d'une information claire et d'un cadre d'utilisation cohérent?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le sport amateur repose sur l'engagement remarquable de passionnés qui assurent l'encadrement des clubs, souvent avec des rythmes irréguliers et des besoins variables. Comme vous le soulignez,

Monsieur le Député, le développement et la professionnalisation croissante du sport amateur imposent aujourd'hui une réflexion approfondie sur nos outils de gestion administrative et sportive.

Le régime des flexi-jobs constitue à cet égard un levier particulièrement attractif, car il offre une flexibilité précieuse tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Cette matière relève toutefois de la compétence exclusive du niveau fédéral. Pour moi, il est essentiel que les flexi-jobs ne s'opposent pas à la préservation du bénévolat, que son extension ne mette pas à mal l'engagement bénévole qui demeure le cœur de nos clubs et que le recours à cette opportunité ne mette pas en péril les finances des associations sportives.

Le flexi-job doit être perçu comme un outil supplémentaire dans la boîte à outils des gestionnaires de clubs. Il ne peut en aucun cas remplacer un des piliers fondateurs du sport amateur qu'est le bénévolat, mais doit permettre de satisfaire des besoins spécifiques d'un secteur en pleine évolution. Je collabore avec les ministres fédéraux dans le cadre de ce dossier, et en fonction de l'évolution de celui-ci, je m'assurerai que les acteurs du secteur soient informés de la manière la plus précise possible.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Madame la Ministre, vous avez à nouveau mis en évidence l'engagement passionné de ceux qui travaillent dans les clubs sportifs, quelle que soit leur fonction, et notamment les bénévoles. Vous avez également souligné l'aspect des rythmes irréguliers. Je suis content d'entendre qu'une réflexion approfondie est en cours à ce niveau-là. Même si les flexi-jobs sont un levier attractif et un dispositif précieux à la fois pour l'employeur et pour le collaborateur, il faut effectivement continuer à protéger le bénévolat. Le bénévolat est au cœur de la dynamique et du fonctionnement des clubs qui ne pourraient s'en passer. Par conséquent, il s'agit de faire coexister le statut de bénévole et celui de flexi-jobiste, et de veiller à ce que celui-ci ne devienne pas une solution alternative qui remplacerait tous les bénévoles. J'acte aussi votre collaboration avec le niveau fédéral pour avancer sur le sujet.